

# Commune de PAULINET (81 250) - Compte rendu séance du conseil municipal du 31 mars 2010

Séance du 31 mars 2010, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Damien CHAMAYOU**

Date de la convocation: 24/03/2010

**Présents:** M., AUBEROUX B, AVIZOU S, BLANC J, BOULARAN D, CHAMAYOU D, FABRE A, FRAYSSINHES J, JAMME CI, LACLAU M, QUINTARD G, RICARD D, VALETTE S.

**Excusé :** BOU A, DAURELLE P, RAMADE Y.

Madame Jacqueline BLANC a été élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la précédente séance ayant été adopté, le Conseil Municipal a abordé son ordre du jour.

## 1 – Présentation et vote des Budgets Primitifs 2010 et des diverses taxes

### 11 – Récapitulatif Budget Communal

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	413 719 €	209 585 €
<i>Dépenses</i>	597 518 €	205 673 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>	€	101 002 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>	€	216 076 €
<i>Résultat reporté 2009</i>	183 799 €	+111162 €
<i>Equilibre à</i>	597 518 €	421 749 €

### 12 – Récapitulatif Budget Annexe Eau

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	344 595 €	652 586 €
<i>Dépenses</i>	432 526 €	392 299 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>	€	74 520 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>	€	27 430 €
<i>Résultat reporté 2009</i>	87 930 €	- 307 377 €
<i>Equilibre à</i>	432 526 €	727 106 €

### 13 – Récapitulatif Budget Annexe Assainissement

Prévisions de l'exercice	Fonctionnement	Investissement
<i>Recettes</i>	21 970 €	91 229 €
<i>Dépenses</i>	21 970 €	- 3 498€
<i>Solde Restes à Réaliser : Recettes</i>	€	48 918 €
<i>Solde Restes à Réaliser : Dépenses</i>	€	50 531 €
<i>Résultat reporté 2009</i>	€	- 93 114 €
<i>Equilibre à</i>	21 970 €	140 147 €

### 14 – Vote des Taux d'imposition

Proposition des taux d'imposition pour l'année 2010 des 4 taxes directes locales, les taux se répartissent comme suit:

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition 2010</b>	<b>Taux votés</b>	<b>Produit correspondant</b>
D'habitation	370 400	5.26	19 483
Foncière (bâti)	257 600	10.80	27 832
Foncière (non bâti)	73 900	45.80	33 846
Produit fiscal 2010	701 900		<b>81 149</b>
Compensation T.P relais	111 100	T. Constant 10.88 + 2% soit 28 €	12 088 <b>12 116</b>

## **2 – Reprise projet eau - assainissement St Jean de Jeannes »**

N'ayant aucun élément supplémentaire transmis par le bureau d'étude, ce sujet est reporté.

## **3 – Inventaires des bâtiments et des locations**

### ***Fons-Rouge :***

Bâtiments avec toiture refaite de neuf, évaluation approximative: 100 000 € dont 30 à 40 000 € de terrains

### ***Teyssonnières :***

Possibilité de laisser les bâtiments à l'entreprise SGM Agrégats LACLAU, visite de Mr LACLAU et des membres du bureau d'étude le 9 avril à Paulinet vers 19 h pour présenter le projet de l'extension de la carrière de Bordes.

### ***Logements de Paulinet :***

- Presbytère : réparation à effectuer dans l'urgence (porte d'entrée, installer douche et toilette au rez-de-chaussée).
- Laiterie 1: vétuste (à l'étude pour rénover)
- Laiterie 2 : en état loué à Mr ALMEÏDA
- Maison GRAVELAT : en état de location (aménager une bande de 5 à 6 m côté Ouest pour créer jardin)
- Gîte : N° 436 : rénové
- Anciens gîte N° 435 : modifié en salle de réunion pour les associations
- Ancien gîte N° 966 : modifié en appartement libre actuellement

### ***Logements St Jean de Jeannes :***

- Appartements SAUNIER et LACLAU (ancien presbytère) rénové
- Ancienne école : logement propre et libre
- Local commercial : toiture refaite à neuf

### ***Logements N.D. d'Ourtiquet :***

- Ancien presbytère occupé par Mme FOURNIER (à rénover après départ de la locataire)
- Logement ancienne école occupé par la famille GOULESQUE (propre)

***Autres logements (St Etienne, Pommardelle, Ginestières):*** à voir au prochain conseil.

## **4 – Réflexions préalables pour remplacement Mr Bernard CARAYON**

Deux possibilités : 1 remplacement direct par la commune ou un nouvel emploi au niveau de CCDMA qui pourrait profiter aux communes membres.

## **5 – Questions diverses :**

### **51 - Convention pour la réalisation d'accès à bâtiments professionnels**

### **généralisant une nouvelle activité**

Afin de faciliter l'implantation ou le développement d'entreprises industrielles, artisanales ou de prestation de service sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été conclue le 19 novembre 2007 entre la CCMA et ses 8 Communes membres dans le but de mettre en place de manière concertée un programme annuel de réalisations d'accès routiers ou d'infrastructures liées à la communication ou à l'insertion paysagère pour de nouveaux bâtiments professionnels.

Ces réalisations sont conduites par la CCMA, soit en maîtrise d'ouvrage directe sur les zones d'activités de sa compétence soit en maîtrise d'ouvrage déléguée si l'implantation est hors zones d'activités.

La convention du 19 novembre 2007 étant établie pour les années budgétaires 2007, 2008 et 2009, le Maire propose de la renouveler à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2014. Il présente ainsi une nouvelle convention fixant les conditions d'éligibilité et de mise en œuvre de ce programme.

#### **Le Conseil municipal,**

- Ouï Monsieur le Maire dans son exposé,
- Vu le projet de convention, dûment présenté,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour la réalisation d'accès à bâtiments professionnels généralisant une nouvelle activité, établie pour les années budgétaires 2010 à 2014, avec la CCMA et les Communes membres.

### **52 - Echange et vente de terrains à Suscambe entre Lintin et Septvals**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la demande établie par Monsieur Bernard SUC domicilié à Lintin, il souhaite échanger et acheter une portion de terrain situé à Suscambe entre Lintin et Septvals dont une partie appartient à la commune.

Suivant le plan de division établi par le géomètre expert Monsieur Jacques BAILLET, Monsieur SUC propose :

- L'échange de la nouvelle parcelle DN n°85 d'une surface de 978 m<sup>2</sup> lui appartenant avec une portion de la parcelle nouvellement établie DN n° 83 pour la même contenance appartenant à la commune.
- L'achat du reste de la surface de la parcelle DN n°83 d'une contenance de 1 ha 55 a 46 ca pour un montant de 1 560 €, valeur inférieure au prix du foncier local, mais tenant compte de l'intérêt général pour la collectivité de maintenir des espaces pâturés et entretenus.

Après en avoir délibéré **Le Conseil municipal décide à l'unanimité,**

- D'échanger avec Monsieur Bernard SUC une portion de terrain parcelle DN n°83 d'une contenance de 978 m<sup>2</sup> appartenant à la commune avec une surface équivalente de la parcelle DN n° 85 appartenant à Monsieur SUC.
- De vendre une partie de la parcelle DN n°83 d'une contenance de 1 ha 55 a 46 ca pour un montant de 1 560 €.
- D'émettre une close dans l'acte de vente, spécifiant que en cas de revente avant le dixième anniversaire d'acquisition, une priorité de cession devra être donnée à un agriculteur aux mêmes conditions de prix (en Euros constants),
- De partager les frais de géomètre,

## **Commune de PAULINET (81 250) - *Compte rendu séance du conseil municipal du 31 mars 2010***

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette délibération, finaliser et signer tous les documents nécessaires.